

# Avenant 2018-2019 à la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école)

## EVOLUTION LISTE DES ECOLES / Année scolaire 2018-2019

Cet avenant à la convention ENT-école (signée entre le maire et la rectrice au titre de l'année scolaire 2017-2018) permet de faire évoluer le nombre et/ou la liste des écoles inscrites à l'ENT pour l'année scolaire 2018-2019 (art. 6.1, 6.2, 6.3).

Les communes de plus de 15 écoles n'utilisent pas cet avenant et doivent prendre contact avec l'IEN pour établir la liste des écoles par un moyen approprié.

Commune de : PAULHAN  
ou  
 Regroupement pédagogique de : .....

N° de SIRET : 21340194600015 cf. Procédure de paiement de la notice  
Si l'organisation a évolué depuis la signature de la convention (RPI, communauté de communes...), avec un impact sur l'entité à facturer, l'avenant de changement d'organisation doit être utilisé (disponible depuis la page d'accueil de l'ENT : <https://entecole.ac-montpellier.fr> rubrique : "communes »)

Contact commune : Nom VALERO Prénom Claude  
Mail de contact : mairie@paulhan.fr  
Téléphone de contact : 04 67 25 00 08

UAI* (code école)	Type de l'école E.M (école maternelle) E.E (école élémentaire) E.P (école primaire)	Nom de l'école (le cas échéant. Ex : Jean Moulin)	Commune
Lister toutes les écoles, les nouvelles et les déjà inscrites en 2017 2018			
1	<u>03405856</u>	<u>EM</u>	<u>F-D OLTRO</u>
2	<u>03423320</u>	<u>EE</u>	<u>ARC EN CIEL</u>
3			<u>PAULHAN</u>
4			<u>PAULHAN</u>
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Pour l'année scolaire 2018-2019, seconde année scolaire d'adhésion, 2 écoles sont inscrites à l'ENT-école pour un montant correspondant à 100 € TTC (2 écoles x 50 € TTC)

A Paulhan, le 05 10 2018

A retourner scanné par mail à :

[ent.ecole@ac-montpellier.fr](mailto:ent.ecole@ac-montpellier.fr)

**Avant le 15 octobre 2018**

Si l'avenant n'est pas retourné à cette date la facturation sera établie sur la base de la convention 2017-2018

Le Maire de la ville de PAULHAN



Le Maire : CLAUDE VALERO

\*L'UAI (Unité Administrative Immatriculée) aussi appelé « code école » est spécifique à chaque école. Il se compose de 7 chiffres et d'une lettre et débute par le numéro du département.

Les codes des écoles inscrites sont listés dans le mail de confirmation de la déclaration des écoles en ligne. Ils sont également disponibles en consultant l'annuaire national sur le site du ministère à cette adresse : <http://www.education.gouv.fr/pid24301/annuaire-de-l-education.html>

0 3 4 1 3 0 1 E